



Expression libre

Enfin, la fin de la chicane à Prévost!

En 1973, lorsque nous sommes arrivés à Prévost, nous pouvions lire dans un garage local: «Ici on ne parle pas de politique municipale». C'était la chicane dans la cabane. Le sujet de l'heure: la fusion des 3 villages avec l'hôtel de ville à Lesage et le nom retenu pour la nouvelle ville: Shawbridge. Il était difficile de se faire expliquer par les vieux ce qui se passait, mais nous sentions qu'il fallait aller de l'avant et que nous étions (25 ans) en avance sur la fameuse fusion des villes qui a eu lieu récemment.

En 1980, il y a eu la chicane du Centre Culturel et Communautaire. La vieille École anglaise venait de fermer. Certains voulaient la démolir, la brûler, d'autres la vendre et en profiter pour faire un petit profit. Encore la chicane. Finalement, un groupe de citoyens a relevé ses manches et a travaillé bénévolement pendant plus d'une année à rendre cet édifice utilisable. Ceux qui fréquentent le CCCP en 2005, ne connaissent peut-être pas la petite histoire, mais ils sont bien fiers de pouvoir assister à des spectacles d'une telle qualité ici même à Prévost.

En 1990, ce fut la chicane de la Gare. Certains voulaient la transformer en un commerce de vélo, d'autres la démolir, la brûler, d'autres la vendre et en profiter pour faire un petit profit, etc. Encore une fois, ce sont des

citoyens qui ont investi temps et argent pour retaper cette Gare. En 2005, plusieurs citoyens des autres villes des Laurentides, qui ont démoli leur gare, nous envient. Nous sommes tous très heureux de pouvoir jouir de cette vieille bâtisse plus que centenaire.

En 2005, la chicane semble revenir autour du projet du Parc des Falaises. Heureusement, cette fois-ci les gens de Prévost se tiennent. Les opposants demeurent ailleurs. On peut encore prévoir que certains, (toujours les mêmes?), vont chialer: on veut des jobs, des investissements chez nous, faire un petit profit, les oiseaux ne payent pas de taxes, etc.

Serons-nous encore visionnaires? Comprendrons-nous assez rapidement l'importance de ce site naturel exceptionnel? Attendrons-nous qu'un parc d'amusement, comme la «Champlure de Piedmont», soit construit en haut de la falaise pour réagir? Sommes-nous capables de nous réunir et de travailler ensemble comme nous l'avons fait pour créer Prévost, garder le CCCP et rénover la Gare? Laisserons-nous les gens à l'esprit mercantile faire un petit profit?

Je souhaite pouvoir raconter à mes petits enfants tout ce que des bénévoles de Prévost ont fait pour leur donner en héritage une Ville verte.

Loyola Leroux, Prévost

Polémique du bac bleu: notre humble opinion

Il est légitime de poser des questions et de soulever des points à améliorer. M. Leroux soulevait récemment le problème de collecte sélective qui n'est pas encore adaptée pour les commerçants avec de gros volumes de carton. L'article d'ailleurs invitait principalement la ville de Prévost à prendre des initiatives. Étonnante et déplorable la réponse de M. Laroche. Nous nous en doutons, une réaction certaine-

ment pas représentative des commerçants en général et qui n'apportait aucune solution. L'association des gens d'affaires de Prévost a-t-elle appuyé cet article? Pourquoi ne pas œuvrer ensemble au devenir de notre Prévost; naturellement. L'administration municipale prend-elle le leadership qui lui revient?

Linda Schumacher et Marcel Calder, Prévost



PERSONNEL ÉLECTORAL Élection municipale du 6 novembre 2005 Concours # 05-08

Dans le but d'assurer le bon déroulement de l'élection municipale qui se tiendra le 6 novembre 2005, le président d'élection et greffier doit, conformément à la Loi, procéder à la nomination d'un nombre suffisant de personnes pour le seconder dans sa tâche. Les candidats recherchés doivent être fiables, disponibles, impartiaux et posséder un bon jugement. L'expérience dans une fonction similaire n'est pas nécessaire quoique souhaitable. Une séance de formation à cet effet sera dispensée. Les postes offerts sont les suivants:

- Scrutateur
- Secrétaire du bureau de vote
- Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs
- Préposé aux listes (accueil)
- Responsable de salle
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (primo)

La rémunération du personnel électoral est établie par le Conseil, conformément à la Loi.

Si vous désirez occuper un des postes mentionnés, veuillez nous envoyer vos coordonnées ainsi qu'un court résumé de votre expérience, au plus tard le vendredi 3 juin 2005.

VILLE DE PRÉVOST
Concours # 05-08 – personnel électoral
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0
reshum@ville.prevost.qc.ca

De Prévost à Lachute

Grand nettoyage



Michel Fortier

Quelques-uns des six cents étudiants de sept écoles de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord qui ont pris part, mardi dernier, au grand nettoyage des berges de la Rivière-du-Nord.

Les 600 étudiants ont ratisé 50 km de berge de la rivière, de Prévost à Saint-André d'Argenteuil. On y trouve de tout, des restes d'une Renault12, aux cannettes de bière, en passant les ossements de chien ou de vache. Les conseillers Joubert et Richer de Prévost qui y participaient, encouragent la population à profiter de ses espaces remarquables et à ne pas s'en servir comme dépotoir. Nous pouvons espérer que la venue des Éco-centres y contribuera!



Photos: Michel Fortier

Importations grandissantes de substituts laitiers

Ottawa doit protéger les producteurs de lait du Québec

La députée du Bloc Québécois de Rivière-du-Nord, Monique Guay, a réclamé que les ministres fédéraux du Commerce international, Jim Peterson, et d'Agriculture et Agroalimentaire, Andrew Mitchell, instaurent de nouveaux contingents tarifaires et limitent les importations de substituts laitiers qui minent la gestion de l'offre.

«Actuellement, des fabricants étrangers profitent du manque de restrictions de la réglementation canadienne et de sa mauvaise application pour contourner le

contingent tarifaire de 212% imposé aux produits laitiers. Il est urgent de resserrer la réglementation entourant les importations de substituts laitiers. C'est uniquement ainsi qu'il

sera possible de protéger efficacement les producteurs de lait du Québec», a déclaré Monique Guay.

Répondant à l'initiative lancée par la Fédération des producteurs de lait du Québec en protestation contre les importations grandissantes de substituts laitiers, la députée a remis, le jeudi 5 mai, des poches de lait en poudre au ministre fédéral d'Agriculture et Agroalimentaire, Andrew Mitchell.

Pour éviter de payer des droits tarifaires à la frontière, les fabricants étrangers ont développé des mélanges contenant en poids moins de 50% de produits laitiers. C'est le cas des mélanges d'huiles de beurre, qui peuvent être importés librement parce qu'ils contiennent seulement 49% d'huiles de beurre contre 51% de sucre et dont la matière grasse entre dans la fabrication de la crème glacée.

À l'instar de Fédération des producteurs de lait du Québec, le Bloc Québécois propose de mettre fin à cette pratique de contournement en abaissant à 10% de substances lactières le seuil qui permet de déterminer s'il s'agit d'un «produit laitier» visé par un contingent tarifaire surtout que les importations de ces mélanges ont augmenté de 557% entre 1997 et 2002, faisant perdre plus d'un demi milliard \$ aux producteurs de lait du Québec.

«L'exemple des huiles de beurre démontre à quel point Ottawa défend mal la gestion de l'offre. En permettant à des entreprises étrangères d'inonder les marchés domestiques d'huiles de beurre et de protéines lactières, le gouvernement fédéral contribue à l'effritement de ce système qui permet d'assurer un revenu stable aux producteurs sans aucune subvention. Ottawa a ni plus ni moins cédé aux pressions de l'industrie ontarienne de la crème glacée chimique qui ne voulait plus utiliser de la crème et réduire ses coûts de production», a conclu Monique Guay.

AVIS PUBLIC



À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessous lors de la séance du 13 juin 2005, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la Mairie de la Ville de Prévost, située au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

- La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au **1203, rue des Pélicans** a pour objet d'établir, pour le garage existant, la marge latérale droite à 1,16 mètre au lieu de 2 mètres.
- La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au **1605, rue Roy** a pour objet d'établir, pour la résidence, la marge avant à 5,47 mètres au lieu de 6 mètres.
- La demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au **568, chemin du Poète** a pour objet d'établir, pour la résidence, la marge avant à 4,90 mètres au lieu de 7,50 mètres.
- La demande de dérogation mineure pour les immeubles situés au **351, 355, 359, 363 et 367, rue du Clos-Toumalin et au 371, 375 et 379, rue du Clos-des-Réas**, formant un projet intégré, a pour objet de permettre l'implantation de huit (8) remises au lieu d'une (1) et d'autoriser pour ces remises une superficie de 23 mètres carrés chacune au lieu 15 mètres carrés.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 19^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE CINQ (2005).

Me Laurent Laberge, greffier